

Publication d'une convention réglementée conclue par la société (Articles L.22-10-13 et R.22-10-17 du Code de commerce)

Conclusion d'une convention de substitution entre Interparfums et La Foncière du Rond Point

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 février 2022, Interparfums a conclu avec la société La Foncière du Rond Point une convention de substitution lui permettant de bénéficier des droits et conditions d'une promesse de vente d'un bien immobilier situé 96 rue de l'Université 75007 Paris.

Approbation du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce, le Conseil d'administration de la société a autorisé la conclusion de cette convention de substitution lors de sa réunion du 24 janvier 2022.

Monsieur Jean Madar, dirigeant commun aux deux sociétés et indirectement intéressé, n'a pris part ni aux délibérations, ni au vote. En effet, Monsieur Jean Madar est administrateur de la Société.

Principaux termes et conditions de la convention de substitution

Convention de substitution conclue au bénéfice de la société Interparfums à l'effet de la substituer dans les droits et obligations de la promesse de vente signée par La Foncière du Rond Point et dont les conditions sont :

- l'acquisition d'un Bien Immobilier situé 96 rue de l'Université 75007 Paris **moyennant le prix principal d'UN MILLION QUATRE CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (1.425.000 €)** payable comptant,
- le remboursement de l'indemnité d'immobilisation à La Foncière du Rond Point, soit la somme de **SOIXANTE ET ONZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (71.250 €)**,
- **le paiement de la** commission relative au mandat donné au titre de la Promesse de vente pour un montant de **SOIXANTE MILLE EUROS (60.000 €) TTC.**

La convention de substitution ne fait l'objet d'aucune rémunération au profit de la Foncière du Rond Point.

Information relative à l'intérêt de la convention pour la Société

La conclusion de la convention offre à notre Société une réelle opportunité en termes d'extension de l'immeuble Solférino (futur siège social) et de valorisation sur le plan patrimonial de l'ensemble immobilier Solférino/Université qu'elle détient.